FONDS POUR L'ARBRE

Résumé du rapport d'activité 2021-2022

Alors que nous vivons une année extrême en termes climatiques où s'additionne une sécheresse inédite à des épisodes caniculaires, le Fonds pour l'Arbre continue à œuvrer auprès des opérateurs du réseau de l'Afac-Agroforesteries, pour accroître la reconnaissance de l'utilité de la haie et de l'arbre champêtre. Après un été où la France a vu des milliers d'hectares boisés partir en fumée et des communes privées d'eau potable, l'urgence climatique et l'importance de l'arbre semble faire consensus. Pourtant, la reconnaissance de l'arbre hors-forêt et de la haie bocagère que nous défendons, peine encore à émerger quand la forêt, elle, semble avoir trouver ses relais. Cet arbre champêtre qui constitue la haie et dont le Fonds pour l'Arbre soutient la préservation et la réimplantation, a toutes les qualités pour être un acteur incontournable de la lutte contre le réchauffement climatique. Qualité de l'eau, lutte contre l'érosion des sols, protection des cultures et des animaux, habitat pour la biodiversité etc. la haie est un catalyseur de la transition agroécologique.

L'équipe du Fonds pour l'Arbre, ses mécènes et son réseau d'opérateurs, sont très heureux de vous présenter les résultats de son action territoriale et nationale pour l'année 2021-2022, dans ce document-résumé du Rapport d'Activités (disponible ici : fonds-pour-larbre-21-22.pdf (fondspourlarbre.fr)).

Bonne lecture !

Programme

Grâce à l'**engagement pérenne de nos mécènes** historiques et l'arrivée de Caudalie et du Groupe M6, le Fonds pour l'Arbre se dote d'un budget qui atteint, en 2022, le million d'euros. Cela permet de renforcer la **polyvalence de notre soutien aux opérateurs**. Toutefois en 2022, nous ne répondons toujours qu'à 50% de la demande qui nous est adressé par les acteurs de terrain.
Cette deuxième année du programme s'est déroulée dans un contexte national de **prise de conscience et d'engouement des agriculteurs et des pouvoirs publics autour de la thématique de l'arbre et de la haie.** En effet, une mesure dédiée à la haie a été inscrite dans le Plan France Relance du gouvernement avec une dotation spéciale de 50 millions d'euros. En parallèle, les négociations de la Politique Agricole Commune (PAC 2023-2027) ont abouti à une valorisation de **la haie désormais considérée comme rémunératrice** et non plus comme une obligation règlementaire contraignante.

Dans ce contexte porteur, **huit types d'aides ont été déployées par le Fonds pour l'Arbre** afin de soutenir tous les enjeux de la haie : gestion durable des haies, plantation, développement de filières amont et aval, renforcement de l'échelon régional.

L'enveloppe du Fonds pour l'Arbre à permis de soutenir :

- **86 strucures opératrices** employant 159 équivalent temps plein dédiés à la haie ;
- **1262 gestionnaires-planteurs** dans leur projet de plantation avec une très forte mobilisation d'agriculteurs (49%) ;
- **10 territoires dans leur déploiement du Label Haie**. 134 agriculteurs seront labellisés d'ici la fin de l'année soit près de 600 km de haies restaurées et préservées ;
- **11 Référents régionaux Label Haie** qui forment et accompagnent 52 structures dans le déploiement du Label et sensibilisent 1500 personnes à l'enjeu de la gestion durable des haies ;
- **240 596 plants Végétal local** plantés soit 52% des plants. L'objectif poursuivi depuis plusieurs années d'avoir la moitié des plants Végétal local est pour la première fois atteint ;
- **28 pépinières** dont 11 nouvellement créées impliquées dans l'approvisionnement des plants ;
- **18 correspondants Végétal local** qui ont assurés un accompagenement régional au déploiement des filières ligneuses Végétal local ;
- **4 Afac Régionales** dont deux nouvelles (Hauts-de-France, Normandie) qui ont embauché pour mener à bien leur mission consistant à accélérer et structurer le déploiement de l'action territoriale.

1. SOUTENIR L'ANIMATION TERRITORIALE SUR LA PLANTATION ET LA GESTION en s'appuyant sur la filière Végétal local et le Label Haie afin de garantir la qualité et la durabilité de l'action

Cette année, le soutien apporté aux opérateurs leur a permis d'accompagner la plantation de **464 458 arbres soit l'équivalent de 464 km de haies**. Les exploitations céréalières jusqu'alors peu mobilisées , s'engagent davantage. On constate une **augmentation de 10 % des plantations dans les espaces de grandes cultures** (60 000 arbres plantés). Ce taux, pour la première fois observé, est un signal fort que l'arbre fait sa place dans tous les systèmes agricoles.
La résilience des haies plantées face aux conditions climatiques complexes avec des sècheresses répétées (estivales et hivernales) est une préoccupation centrale du Fonds pour l'Arbre. Pour assurer la réussite des plantations, le programme repose notamment sur la démarche Végétal local en prescrivant :

- d'une part, un taux minimum de **50% de plants marqués Végétal local** dans les plantations réalisées
- et d'autre part, en soutenant financièrement et techniquement l'implication des opérateurs dans le **développement de la filière Végétal local dans leur territoire** (récolte de graines, création de pépinières etc.).

Le taux significatif de **52% de plants marqués Végétal local** a été atteint pour la première fois, témoignant d'une certaine maturité des filières territoriales. Ce record a été possible grâce à l'implication des Correspondants locaux qui participent au déploiement d'outils développés par l'Afac-Agroforesteries pour structurer la filière Végétale local dans les territoires : le logiciel Pepicollecte, la base de connaissance Florelocale.fr et les formations professionnalisantes qui ont permis à onze pépinières de voir le jour en 2022.

Aujourd'hui, les 750 000 km de haies anciennes, précieux héritage qui a survécu aux remembrements, est encore menacé alors que ses fonctions écosystémiques sont fortement attendues. Mal gérées, elles dépérissent et ne se renouvellent plus. **Pour stopper cette érosion des haies et restaurer l'existant, le programme intègre pour la première fois la gestion durable des haies** grâce à la nouvelle aide à la mise en œuvre territoriale du Label Haie. Cette année, cette aide a permis de soutenir dix opérateurs dans le déploiement du Label Haie auprès de 134 agriculteurs et sur 600 km de haies. **Le déploiement du Label Haie progresse beaucoup plus vite que ce qui avait été imaginé**, les projections 2024 sont atteintes.

2. SOUTENIR L'ÉCHELON RÉGIONAL, INDISPENSABLE POUR UN PASSAGE À L'ÉCHELLE

Une nouvelle aide dédiée aux référents régionaux du Label Haie à également été ouverte cette année. Ce réseaux de neuf référents accompagne la montée en compétences des acteurs locaux sur le sujet de la gestion des haies et de la mise en œuvre du Label Haie. 52 structures locales se sont vues accompagnées pour mettre en place le Label Haie avec leur groupe d'agriculteurs cette année. 1500 personnes ont été sensibilisées au Label Haie dans divers contextes (salon, réunions techniques etc.).

Pour la saison 2021 2022, le programme a consacré **deux aides aux Afac régionales** déjà constituées des régions Pays de la Loire et Occitanie, et aux nouvelles Afac régionales des régions Normandie et Hauts-de-France. Ces aides visent à consolider le fonctionnement de ces structures pour qu'elles assurent la mission de **fédérer et renforcer les compétences des acteurs autour d'un projet commun régional fort**, en faveur de l'arbre et de la haie, et en s'appuyant sur les outils nationaux portés par l'Afac-Agroforesteries. Elles sont un véritable levier pour **accompagner ou déclancher des politiques régionales** et des **moyens financiers conséquents** pour la haie. Plusieurs projets de création de nouvelles Afac régionales devraient voir le jour en 2023 : en Bretagne, en Centre-Val de Loire et en Bourgogne Franche-Comté.

Pour cette seconde programmation, les aides déployées par le Fonds pour l'Arbre ont posé les fondements d'**une organisation solide et efficace pour assurer un passage à l'échelle en démultipliant les projets** et tout en maintenant une **qualité d'action.** La diversification des actions de terrain, l'implication et la montée en compétences des acteurs de la haie sont au cœur de la nouvelle stratégie du Fonds pour l'Arbre pour **une restauration et une implantation durable de la haie dans l'espace rural.**

Mécénat collectif

En 2022, le Fonds pour l'Arbre voit son collectif s'agrandir puisque **deux nouveaux donateurs** le rejoignent : Caudalie et le Groupe M6. Deux nouveaux donateurs qui témoignent de l'intérêt grandissant des entreprises et du grand public vis-à-vis des enjeux de la plantation et particulièrement, dans notre cas, les enjeux liés à l'arbre champêtre et la haie. Ces mécènes amènent avec eux, leurs connaissances et leurs expériences respectives. Ils illustrent aussi **la belle diversité des entreprises qui participent au collectif de mécènes** du Fonds pour l'Arbre.

Tout au long de cette programmation 2021-2022, le collectif de mécènes du Fonds s'est réuni sept fois lors notamment des conseils d'administration et séminaires stratégiques. Ces moments de réunion permettent au collectif de se consolider, de partager des idées et des expériences souvent complémentaires. Lors de son dernier Conseil d'Administration, les administrateurs du Fonds pour l'Arbre ont voté notamment **l'accompagnement financier de l'organisation du Concours Général Agricole des pratiques agroécologiques** et spécifiquement de l'agroforesterie. Ce soutien à ce concours historique représente 4% du budget total du Fonds pour l'Arbre. A l'unanimité, les administrateurs du Fonds se sont entendus sur l'importance symbolique d'un tel concours qui **remet l'arbre au centre des pratiques agricoles vertueuses.**

En 2022, le Fonds pour l'Arbre bénéficie également du **mécénat de compétence des entreprises Wavestone et Astek** afin de développer une **plateforme digitale** d'inscriptions aux animations de plantation. Cet outil sera essentiel pour continuer à développer les actions de sensibilisation du Fonds pour l'Arbre. En effet, nous pensons que faire vivre l'expérience du terrain aux réseaux de nos mécènes et plus largement au grand public, est une des **actions prioritaires** de la stratégie du Fonds pour l'Arbre.

Depuis le 1er avril 2022, le Fonds pour l'Arbre a également recruté son premier salarié : Pauline Soulet. Supervisée par Claude Fromageot, administrateur et membre du bureau du Fonds pour l'Arbre, la chargée de mécénat permet de développer la **recherche de nouveaux partenaires mécènes** tout en **animant le collectif de mécènes** actuel. Ce recrutement illustre également la bonne dynamique du Fonds pour l'Arbre et sa volonté de croître.

Porte-voix

Depuis sa création, il y a trois ans, le Fonds pour l'Arbre invente de **nouvelles manières de s'engager pour l'environnement et de faire du mécénat.** Non seulement les mécènes du Fonds pour l'Arbre accompagne financièrement l'action des opérateurs territoriaux, mais ils participent également à la réflexion stratégique de développement du Fonds. Cette année c'est **la question du carbone agricole** et la manière dont il est géré sur le marché du carbone volontaire, qui a beaucoup occupé le collectif de mécènes du Fonds pour l'Arbre.

Compensation, contribution, réduction des émissions etc. de nombreux termes et mécanismes ont émergé sur le marché du carbone volontaire et posent de nouvelles questions quant à la pérennité d'un système financier appliqué au marché du carbone agricole, stocké notamment par la haie. Cette réflexion s'est traduite par **deux ateliers en séminaire**, la diffusion d'**une masterclass** sur cette thématique auprès de l'ensemble de nos mécènes et partenaires associés (1% for the Planet France par exemple) et aussi la rédaction d'une **Foire aux Questions** relatives au carbone. Sur cette thématique le travail continue en séminaire avec l'objectif d'**affirmer une position commune** face à ces enjeux dès la prochaine saison.

Le Fonds pour l'Arbre a aussi **interpellé le gouvernement** de Madame la Première Ministre, Elisabeth Borne, lors des derniers arbitrages relatifs à la haie dans la future Politique Agricole Commune. Cette mobilisation renforcée par la participation de nos mécènes **a contribué à une bonne prise en compte de la haie**, via la conditionnalité (voir BCAE8) et la rémunération directe via l'écorégime (bonus « haie »).

La force d'action du Fonds pour l'Arbre se trouve accrue grâce à **un collectif soudé et engagé**. Sa crédibilité réside dans la qualité du groupe, sa compétence et son dynamisme.